



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 Avril 2018

PRÉSENTS : M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle, M. MEYNET Jacques, Mme VULLIEZ Josette, M. TRAIN Raymond, Mme RAPIN Christiane, M. PIERRON Hervé, Mme BERTHOLON Stéphanie, M. BOULENS Philippe.

EXCUSÉES : Mme BOURET Ariane, Mme DEBUYSSCHER Audrey.

ABSENTS : M. MILLET Jean-Pierre, M. GOBANCÉ Christian, Mme LOUBET Chantal, M. WOESTELANDT Baptiste.

POUVOIRS : Mme BOURET Ariane a donné pouvoir à Mme VULLIEZ Josette.
Mme DEBUYSSCHER Audrey a donné pouvoir à M. BOULENS Philippe.

A été élue secrétaire : Mme RAPIN Christiane.

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal approuve l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

- **Finances** : subvention à la fédération départementale de lutte contre la grêle – groupement du Chablais.
- **Cimetière** : Tarifs des concessions et des emplacements funéraires

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20/02/2018:

Monsieur le Maire rappelle que le compte rendu de la séance du conseil municipal du 20 février 2018 a été communiqué à chaque membre de l'assemblée pour approbation. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'approuve en l'état.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision n°2.8.3/2018 : MAPA pour exécution de travaux d'entretien, d'aménagements courants de la voirie et réseaux divers sur le tout le territoire de la commune, ainsi que mise aux normes PMR des espaces publics – marché à bons de commande, année 2016 à 2020 – reconduction en 2018 :

La commune a en charge l'entretien de nombreuses routes, et il est nécessaire de remédier à l'usure des revêtements, présentant un risque d'accidents. Il faut de plus appliquer les diverses normes en vigueur, en particulier vis-à-vis des Personnes à Mobilité Réduites (PMR). C'est pourquoi une consultation sous forme de MAPA (marché à procédure adaptée) a été lancée le 04/03/2016 pour désigner l'entreprise chargée de ce travail, par un marché à bons de commande passé en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics. La durée de ce marché est de 1 an à compter de sa notification, il fait l'objet d'une reconduction annuelle, sans toutefois que la durée totale du marché n'excède 4 ans. Le montant maximum de ce MAPA est de 200 000 € HT.

La décision de Monsieur le Maire n°08.08.03/2016 du 30 mars 2016 a attribué ce MAPA à l'entreprise COLAS Rhône-Alpes R.A.A. Centre de Perrignier 43, rue des Entreprises ZI 74550 PERRIGNIER.

Dûment habilité par la délibération du 28 mars 2014 du conseil municipal, Monsieur le Maire a décidé le 15 mars 2018 de reconduire pour la période du 13 avril 2018 au 12 avril 2019 ce marché à bons de commande avec l'entreprise COLAS Rhône-Alpes RAA de Perrignier, pour un montant HT de 50 000 € maximum sur 2018.

Décision n°3.8.3/2018 : acquisition mobilier urbain pour la sécurisation des abords des deux écoles élémentaire et maternelle et du centre périscolaire :

Le centre du village est traversé par deux routes départementales : la RD N°225 et la RD N°20.

La présence dans ce centre des deux écoles élémentaire et maternelle, ainsi que du centre périscolaire, impose de prendre des mesures de sécurisation, par l'achat de mobilier adéquat.

C'est pourquoi la société SOLS SAVOIE, sise ZAE d'Orsan 458, route du Mont-Blanc 74540 SAINT-FELIX, a fait parvenir à la mairie un devis n°201710-007895, d'un montant de 4 092 € HT, comprenant :

- La fourniture de potelets fixes et amovibles, qui seront placés devant les passages piétons permettant de se rendre au centre périscolaire et à l'école élémentaire, afin de dissuader les automobilistes de stationner sur ceux-ci pour la dépose ou la prise en charge de leurs enfants
- La fourniture d'un porte-vélos, qui sera situé à côté du futur point de tri sur la place du Pressoir, en face de l'école élémentaire
- La fourniture de deux barrières qui seront placées devant le trottoir longeant l'école élémentaire, au niveau du portail de l'établissement, de manière à empêcher les élèves de pouvoir traverser directement la route départementale n°225.

Dûment habilité par la délibération du 28 mars 2014 du conseil municipal, Monsieur le Maire a décidé le 15 mars 2018 d'approuver le devis n°201710-007895 de l'entreprise SOLS- SAVOIE, de Saint-Félix, d'un montant de 4 092 € HT.

Décision n°4.1.4/2018 : formation initiale PSC1 (Prévention et Secours Civiques) pour les agents du centre périscolaire :

Les agents du centre périscolaire, qui travaillent quotidiennement avec les enfants, doivent pouvoir acquérir les bons réflexes pour apporter les premiers secours, en cas de besoin.

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Savoie (UDSP 74) propose d'assurer une formation initiale PSC1 qui aura lieu le mercredi 11 avril 2018, au coût de 60 € par stagiaire, diplôme et livret inclus. La durée de la formation est de 8 heures.

Cette formation sera essentiellement pratique, effectuée à partir de démonstrations, d'apprentissage des gestes et de mises en situation d'accidents simulés. Le nombre d'agents qui la suivraient est de sept.

Dûment habilité par la délibération du 28 mars 2014 du conseil municipal, Monsieur le Maire a décidé le 26 mars 2018 d'inscrire sept agents du centre périscolaire à cette formation et de signer la convention de formation afférente.

Décision n°6.7.5/2018 : Don à l'association : « la Courte Echelle de Bons-en-Chablais » :

Le père d'un adjoint au maire étant décédé, la commune a souhaité lui présenter ses sincères condoléances et participer à sa peine, par le biais de la délibération du conseil municipal du 9/08/2016, fixant la valeur et les circonstances d'attribution de dons ou cadeaux à l'occasion d'événements spéciaux familiaux, survenant dans la vie d'un conseiller municipal.

Cet adjoint au maire a fait savoir qu'il souhaitait que ce don puisse être adressé à l'Association « La Courte Echelle », de Bons-en-Chablais, qui distribue de l'aide alimentaire pour les plus démunis.

Monsieur le Maire, par la délibération du 28 mars 2014 du conseil municipal, a décidé le 27 mars 2018 de faire parvenir un don d'une valeur de 50 € à l'association : « La Courte Echelle » de Bons-en-Chablais. L'adjoint au maire et sa famille ont adressé leurs remerciements à la commune pour ce geste.

Décision n°7.1.4/2018 - avenant au contrat de maintenance pour l'installation téléphonique de la mairie :

La société SADOUX CLT – C'PRO TELECOM, sise 70, impasse de la Prairie 74330 Sillingy, a fait parvenir à la mairie un avenant au contrat de maintenance signé le 20 janvier 2005, pour l'installation téléphonique de la mairie, tacitement reconduit jusqu'à ce jour.

En effet, ce contrat a été signé avec la société CLT Télécom2, qui est à présent devenue la société SADOUX CLT – C'PRO TELECOM. Le tarif en vigueur en 2005 et indiqué sur le contrat initial était de 259,00 € HT. Sur l'avenant le montant est de 335,93 € HT, tenant compte de la revalorisation annuelle des prix des prestations, en fonction des indices en vigueur.

Dûment habilité par la délibération du 28 mars 2014 du conseil municipal, Monsieur le Maire a décidé le 27 mars 2018 d'approuver l'avenant au contrat de maintenance proposé par la société SADOUX CLT – C'PRO TELECOM, qui prend effet à compter de la date anniversaire de la signature du contrat initial, soit le 20/01/2018. Le montant de la redevance annuelle s'élève à 335,93 € HT, pour l'exécution des opérations d'entretien définies sur cet avenant. Ce montant sera révisé annuellement, en fonction des indices en vigueur.

BUDGET PRINCIPAL

Approbation du Compte de Gestion 2017 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisées par le receveur municipal en poste à Douvaine et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget principal. Il précise que le receveur municipal a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur municipal, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation du Compte Administratif 2017 :

Le conseil municipal examine le Compte Administratif 2017 qui s'établit ainsi :

LIBELLE	CA 2017
Section de fonctionnement :	
Charges à caractère général	415 663.72 €
Charges de personnel	597 663.34 €
Autres charges de gestion courante	155 944.55 €
Charges financières	58 685.76 €
Charges exceptionnelles	1 905.48 €
Atténuation de produits	12 220.00 €
Opération d'ordre de transfert	127 824.00 €
TOTAL DEPENSES	1 369 906.85 €
Produit des services	48 483.29 €
Impôts et taxes	792 766.32 €
Dotations, subventions	661 205.78 €
Autres produits de gestion courante	50 723.76 €
Produits financiers	8.87 €
Atténuation de charges	18 435.95 €
Produits exceptionnels	17 417.71 €
Opération d'ordre de transfert	90 660.00 €
TOTAL RECETTES	1 679 701.68 €

LIBELLE	CA 2017
Section d'investissement :	
Solde d'exécution investissement reporté	80 522.10 €
Emprunts et dettes	166 119.22 €
Immobilisations incorporelles	00.00 €
Immobilisations corporelles	138 784.65 €
Immobilisations en cours	933 173.01 €
Autres immobilisations financières	33 479.47 €
Opération d'ordre de transfert	90 660.00 €
TOTAL DEPENSES	1 442 738.45 €
Dotations fonds divers réserves	1 104 755.78 €
Subventions d'investissement	97 576.00 €
Solde d'exécution reporté	- €
Virement de la section	- €
Opérations d'ordre de transfert	127 824.00 €
Emprunt et dettes assimilées	958 758.00 €
TOTAL RECETTES	2 288 913.78 €

Globalement, la situation financière de la commune de Ballaison reste saine.

Après avoir examiné le compte administratif de la commune, le conseil municipal constate que le compte administratif 2017 fait apparaître :

Résultat fonctionnement	309 794.83 €
Résultat d'investissement	926 697.43 €
Résultat d'exercice	1 236 492.26 €
Résultat reporté n-1 Fonctionnement	0.00 €
Résultat reporté n-1 Investissement	80 522.10 €
Résultat fonctionnement (après report n-1)	309 794.83 €
Résultat d'investissement (après report n-1)	846 175.33 €
Résultat de clôture de l'exercice 2017	1 155 970.16 €

Et un solde des Restes à Réaliser d'investissement de **-130 171.00 €**

Monsieur Le Receveur Municipal a transmis l'analyse financière de la commune :

Dans le cadre d'une approche simplifiée, les finances d'une commune sont définies par une note financière globale qui tient compte du niveau de l'endettement, du potentiel fiscal, de la capacité d'autofinancement et des éléments de rigidité (endettement + charges de personnel).

En ce qui concerne la commune de Ballaison, ce score global était de 70,91 % en 2013 et 2014, puis 85,45 % en 2016. Il diminue à 60 % en 2017 (provisoire). La situation financière globale de la commune de Ballaison reste favorable.

Les finances de la commune de Ballaison se caractérisent :

- **En matière de recettes**, par une stabilisation du niveau des recettes. Les recettes passent de 1.504.506 € en 2015 à 1.544.506 € en 2017.

Parmi ces recettes, le taux des impôts locaux se situe légèrement au-dessus de la moyenne des taux d'imposition des communes de la circonscription. Le potentiel d'évolution des recettes fiscales par l'élévation des taux d'imposition est réputé assez faible.

- **En matière de dépenses**, par une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement. Les dépenses réelles passent de 1.067.562,00 € en 2015 à 1.211.427,00 € en 2017. Une attention particulière est portée sur l'évolution des dépenses de personnel qui passent de 341.068,00 € en 2014 à 579.227,00 € en 2017 (à nuancer par la mise en place d'activités nouvelles : cantine).
- Les résultats du budget de fonctionnement diminuent de 413.661,00 € à 309.795,00 €.
- Ces excédents budgétaires permettent la réalisation d'investissements qui passent de 403.924,00 € en 2014 à 1.071.958,00 € en 2017.
- La dette passe de 1.775.711,00 € en 2014 à 2.090.861,00 € en 2017, soit une hausse de 18 %.

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2017.

Affectation du Résultat 2017 :

Le conseil municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2017 ;

Constatant qu'il fait apparaître :

Résultat à affecter de Fonctionnement	309 794.83 €
Solde d'exécution cumulé d'Investissement	846 175.33 €
Solde des R.A.R d'investissement	-130 171.00 €

décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

<i>L'affectation complémentaire en réserve au compte R 1068</i>	291 939.56 €
<i>Le résultat reporté en fonctionnement au compte R 002</i>	17 855.27 €
<i>Le solde d'exécution d'investissement au compte R 001</i>	846 175.33 €

Vote des taux d'imposition 2018 des 3 taxes directes locales :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a augmenté les taux d'imposition pour les 3 taxes directes locales en 2015. Compte-tenu du projet de budget 2018 présenté aux élus, l'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux de 2017 et de les conserver comme suit pour l'année 2018 :

▪ Taxe d'habitation	13.33 %
▪ Taxe foncière (bâti)	15.32 %
▪ Taxe foncière (non bâti)	58.22 %.

Vote du budget principal 2018 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,

Vu la réunion du débat d'orientation budgétaire du 5 mars 2017,

Evénements marquants de l'exercice 2017 :

- Réfection de la cour, installation d'un préau et pose d'un nouvel escalier de secours à l'école maternelle,
- Réhabilitation et mise aux normes du cimetière,
- Création et réalisation d'une place (place du pressoir) et d'un parking en face de l'école élémentaire
- Création d'un réseau d'eaux pluviales et réfection de la chaussée au chemin des Prés de l'Eau,
- Début des travaux de sécurisation des abords de la RD 225 et des arrêts de bus,
- emprunt de 958 758 €.

Evénements pour exercice 2018 :

- fin des travaux de sécurisation des abords de la RD 225 et des arrêts de bus,
- travaux voirie chemin Granchamp
- fresque école
- nouveau véhicule pour le service technique (berlingo trop vieux)
- remplacement de l'éclairage public (la moitié pour cette année)
- mise en place des molochs

Pourcentage d'augmentation entre 2017 et 2018 :

Section de fonctionnement	BP 2017	BP 2018	Augmentation en %
Charges à caractère général (011)	562 951.00	569 411.00	1.15
Atténuations de produits (014)	12 650.00	13 810.00	9.16
Charges de personnel (012)	734 450.00	737 600.00	0.43
Autres charges de gestion courante (65)	158 929.00	152 161.00	-4.26
Charges financières (66)	60 000.00	68 100.00	13.5
Charges exceptionnelles (67)	1 500.00	17 500.00	1066.67
Virement à la section d'investissement (023)	72 407.00	1 591.95	-97.80
Opérations d'ordre de transfert (042)	23 284.00	24 301.32	4.36
Atténuations de charges (013)	3 000.00	8 000.00	166.66
Produits services (70)	98 527.00	78 480.00	-20.35
Impôts et taxes (73)	786 925.00	808 603.00	2.75
Dotations et participations (74)	681 172.00	621 949.00	-8.69
Autres produits de gestion courante (75)	52 939.00	48 580.00	-8.23
Produits exceptionnels (77)	3 600.00	1 000.00	-72.22
Produits financiers (76)	8.00	8.00	0

Section d'investissement	BP 2017	BP 2018	Augmentation en %
Immobilisations incorporelles (20)	500.00	500.00	0
Immobilisations corporelles (21)	168 523.00	662 740.95	293.26
Immobilisations en cours (23)	1 390 401.00	702 369.21	-49.48
Emprunts et dettes assimilés (23)	164 890.76	211 601.00	28.33
Autres immobilisations financières (27)	63 500.00	33 500.00	-47.24
Dotations, fonds divers (10)	1 053 546.86	419 022.56	-60.22
Subvention d'investissement (13)	76 479.00	317 829.00	315.58
Dépôts et cautionnement reçus (13)	1 791.00	1 791.00	0
Virement de la section fonctionnement (021)	72 407.00	1 591.95	-97.80
Opérations d'ordre entre sections (040)	23 284.00	24 301.32	4.36

Budget principal 2018 – Section de Fonctionnement :

BP PRINCIPAL 2018			
Fonctionnement	Dépenses	Fonctionnement	Recettes
Charges à caractère général	569 411.00	Excédent antérieur	17 855.27
Charges de personnel	737 600.00	Atténuation charges	8 000.00
Atténuations de produits	13 810.00	Produits des services	78 480.00
Virement à la section d'investissement	1 591.95	Impôts et taxes	808 603.00
Opération d'ordre de transfert	24 301.32	Dotations subventions	621 949.00
Autres charges gestion courante	152 161.00	Autres produits gestion	48 580.00
Charges financières	68 100.00	Produits financiers	8
Charges exceptionnelles	17 500.00	Produits exceptionnels	1 000.00
	1 584 475.27		1 584 475.27

Budget Principal 2018 – Section d'Investissement :

Investissement	Dépenses	Investissement	Recettes
Solde d'exécution		Solde d'exécution	846 175.33
Remboursement d'emprunts	211 601.00	Subvention d'investissement	317 829.00
Immobilisations incorporelles	500	Dotations, fonds divers	127 083.00
Immobilisations corporelles	662 740.95	Excédents de fonction.	291 939.56
Immobilisations en cours	702 369.21	Emprunts et dettes	0
Autres immo. Financières	33 500.00	Dépôts et cautionnements	1 791.00
		Produits de cessions	0
		Virement de la section	1 591.95
		Opérations d'ordre	24 301.32
		Opérations patrimoniales	0
	1 610 711.16		1 610 711.16

Vu le projet présenté par Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif de l'exercice 2018 comme suit :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 584 475.27 €	1 584 475.27 €

Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Investissement	1 610 711.16 €	1 610 711.16 €
TOTAL	3 195 186,43 €	3 195 186,43 €

L'assemblée précise que le budget de l'exercice 2018 a été établi en conformité avec la nomenclature M14.

BUDGET CIMETIERE**Approbation du Compte de Gestion 2017 :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le receveur municipal en poste à Douvaine et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget cimetière. Il précise que le receveur municipal a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur municipal, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Approbation du Compte Administratif 2017 :

Le conseil municipal examine le compte administratif 2017 qui s'établit ainsi :

LIBELLE	CA 2017
<u>Section de fonctionnement :</u>	
Résultat reporté	1 047.45 €
Charges à caractère général	0.00 €
Charges de personnel	0.00 €
Autres charges de gestion courante	1.31 €
Charges financières	0.00 €
Charges exceptionnelles	0.00 €
Atténuation de produits	0.00 €
Opération d'ordre de transfert	5 764.46 €
TOTAL DEPENSES	6 813.22 €
Produit des services	0.00 €
Impôts et taxes	0.00 €
Dotations de subventions	0.00 €
Autres produits de gestion courante	0.00 €
Produits financiers	0.00 €
Atténuation de charges	0.00 €
Produits exceptionnels	3 762.54 €
Opération d'ordre de transfert	0.00 €
TOTAL RECETTES	3 762.54 €
LIBELLE	CA 2017
<u>Section d'investissement :</u>	
Emprunts et dettes	0.00 €
Immobilisations incorporelles	0.00 €
Immobilisations corporelles	0.00 €
Immobilisations en cours	0.00 €
Autres immobilisations financières	0.00 €
Opération d'ordre de transfert	0.00 €
TOTAL DEPENSES	0.00 €
Solde d'exécution reporté	1 478.47 €
Dotations fonds divers réserves	0.00 €
Subventions d'investissement	0.00 €
Solde d'exécution reporté	0.00 €
Virement de la section	0.00 €
Opérations d'ordre de transfert	5 764.46 €
Emprunt et dettes assimilées	0.00 €
TOTAL RECETTES	7 242.93 €

Après avoir examiné le compte administratif 2017 du budget cimetière de la commune, le conseil municipal constate qu'il fait apparaître :

Résultat fonctionnement	- 2 003.23 €
Résultat d'investissement	5 764.46 €
Résultat d'exercice	3 761.23 €
Résultat reporté n-1 Fonctionnement	- 1 047.45 €
Résultat reporté n-1 Investissement	1 478.47 €
Résultat fonctionnement (après report n-1)	-3 050.68 €
Résultat d'investissement (après report n-1)	7 242.93 €
Résultat de clôture de l'exercice	4 192.25 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget Cimetière pour l'exercice 2017.

Affectation du résultat 2017 :

Le conseil municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget cimetière de l'exercice 2017 ;

- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,
- constatant que le compte administratif 2017 fait apparaître :

Résultat à affecter fonctionnement	-3 050.68 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	7 242.93 €

Décide à l'unanimité de reporter les résultats 2017 comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

Article 002 – Report déficit 3 050.68 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent) 7 242.93 €

Vote du budget 2018 :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les conditions de préparation du budget primitif.

BP PRINCIPAL 2018			
Fonctionnement	Dépenses	Fonctionnement	Recettes
Charges à caractère général	0.00	Excédent antérieur	0.00
Charges de personnel	0.00	Atténuation charges	0.00
Atténuations de produits	0.00	Produits des services	0.00
Virement à la section d'investissement	0.00	Impôts et taxes	0.00
Opération d'ordre de transfert	6 104.30	Dotations, subv et partici.	3 641.98
Autres charges gestion courante	5.00	Autres produits gestion	0.00
Charges financières	0.00	Produits financiers	0.00
Charges exceptionnelles	0.00	Produits exceptionnels	5 518.00
Résultat d'exploitation reporté	3 050.68		
	9 159.98		9 159.98

Investissement	Dépenses	Investissement	Recettes
Solde d'exécution	0.00	Solde d'exécution	7 242.93
Remboursement d'emprunts	0.00	Subvention d'investissement	0.00
Immobilisations incorporelles	0.00	Dotations, fonds divers	0.00
Immobilisations corporelles	0.00	Emprunts et dettes	0.00
Opération d'équipement	13 347.23	Dépôts et cautionnements	0.00
Autres immobilisations financières	0.00	Produits de cessions	0.00
		Virement de la section	0.00
		Opérations d'ordre	6 104.30
		Opérations patrimoniales	0.00
	13 347.23		13 347.23

Vu le projet présenté par Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif de l'exercice 2018 comme suit :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	9 159.98 €	9 159.98 €

Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Investissement	13 347.23 €	13 347.23 €

TOTAL	22 507.21 €	22 507.21 €
--------------	--------------------	--------------------

L'assemblée précise que le budget de l'exercice 2018 a été établi en conformité avec la nomenclature M49.

Vote d'une subvention à la fédération départementale de lutte contre la grêle – groupement du Chablais :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Fédération départementale de la Haute-Savoie de lutte contre la grêle –Groupement du Chablais a fait parvenir en mairie un courrier daté du 25 mars 2018, dans lequel elle sollicite l'octroi d'une subvention, au même montant que l'année dernière, soit 70 €, en joignant en annexe le bilan financier 2017 ainsi que le budget prévisionnel 2018.

Monsieur le Maire rappelle que la subvention habituelle versée par la commune était de 690,00 €. Depuis 2017, l'activité du Groupement du Chablais a été fortement réduite, suite à l'interdiction d'utiliser les anciennes fusées anti-grêle, qui sont explosives. Mme Gaëlle FRIGOUT, présidente, souligne que les études concernant de nouvelles pistes de protection contre la grêle avancent à petits pas, et qu'elle tiendra la commune informée dès qu'elle sera en mesure de les présenter (arbre à torches, nouvelles fusées, etc...).

Dans l'éventualité où le Groupement serait finalement dissous, le reliquat restant en caisse sera redistribué aux communes adhérentes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 70 € à la Fédération départementale de la Haute-Savoie de lutte contre la grêle –Groupement du Chablais afin d'aider à son financement. Cette somme fera l'objet d'une inscription au Budget Primitif 2018, Section de Fonctionnement – article 6574.

Cimetière : tarifs des concessions et des emplacements funéraires :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que diverses délibérations ont été adoptées, pour fixer les tarifs des concessions et des emplacements funéraires :

- Délibération du 28/11/2001, fixant le montant en euro des concessions au cimetière communal
- Délibération du 26/08/2003, fixant le montant du renouvellement des concessions en pleine terre
- Délibération du 26/11/2003, fixant le prix de vente des caveaux pour la 3^{ème} tranche

- Délibération du 28/04/2004, fixant le montant de cession des cases au columbarium
- Délibération du 28/06/2016, reprenant l'ensemble des tarifs applicables pour les concessions et emplacements du cimetière

Les délibérations mentionnées ne précisent pas le tarif applicable pour l'acquisition d'une concession nouvelle en pleine terre, il convient d'en prendre une complémentaire qui reprendra l'ensemble des tarifs ainsi que le tarif pour l'acquisition d'une concession nouvelle en pleine terre.

Considérant que les concessions en pleine terre sont assez peu nombreuses, il est proposé une durée de 15 ans, tout comme le renouvellement.

Dénomination	Tarifs Concessions		Achats H.T
Caveaux 2 places	30 ans	270,00€	1.254,18€
Caveaux 4 places	30 ans	470,00€	1.755,85€
Nouvelle concession pleine terre	15 ans	150,00€	/
Renouvellement concession pleine terre	15 ans	150,00€	/
Columbarium 1 case	30 ans	821,57€	/

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'ensemble des tarifs des concessions et emplacements du cimetière, rassemblé dans le tableau présenté par Monsieur le Maire.

MATERIEL COMMUNAL

Acquisition d'un véhicule utilitaire PEUGEOT Partner Premium :

Un véhicule utilitaire neuf de marque Peugeot a été commandé, pour remplacer le Berlingo usagé, qui sera repris par le garage. Son coût est de 16 256,60 € TTC. Il sera livré dans la 2^{ème} quinzaine du mois de mai prochain.

OUVERTURE SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Proposition de modification des jours et horaires d'ouverture au public

Le contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité de Mme Maryse Iannantuoni, agent d'accueil au secrétariat de la mairie, s'achèvera le 12 mai prochain. Le travail de ce poste, dont fait partie l'accueil le samedi matin, sera désormais réparti sur les trois autres postes administratifs. Les agents qui occupent ces trois postes ne souhaitent pas travailler le samedi matin.

Monsieur le Maire rappelle les horaires d'ouverture actuels du secrétariat de la mairie :

Jours de la semaine	Matin	Après-Midi
Lundi	8H30 à 12H00	Fermé
Mardi	8H30 à 12H00	13H30 à 17H30
Mercredi	Fermé	Fermé
Jeudi	8H30 à 12H00	Fermé
Vendredi	8H30 à 12H00	13H30 à 18H30
Samedi	8H30 à 12H00	Fermé

Il propose à l'assemblée de fermer le secrétariat le samedi matin et de l'ouvrir une demi-journée supplémentaire en semaine, de 14H30 à 18H30. La fermeture plus tardive est susceptible de convenir à certains usagers ne pouvant pas effectuer leurs démarches pendant la journée.

Un conseiller municipal pense qu'il est préjudiciable de fermer le secrétariat le samedi matin, pour tous ceux qui ne peuvent pas s'y rendre en semaine, à cause de leur travail.

En l'absence de statistiques de fréquentation ce jour-là, même si celle-ci est très aléatoire, et liée à de nombreux facteurs (congés scolaires, météo, époque de l'année, événement spécial), le conseil municipal émet un avis défavorable à la fermeture du secrétariat le samedi matin. Il propose que l'agent en poste ce jour-là puisse bénéficier du lundi suivant en contrepartie.

Monsieur le Maire ajoute que la responsable du centre périscolaire verra son travail allégé, du fait de la suppression des TAP (Temps d'Activité Périscolaires) à la rentrée scolaire 2018. Elle pourra apporter son aide au secrétariat, en prenant en charge ce qui se rapporte à l'enfance : relations avec les deux écoles élémentaire et maternelle, inscription des élèves...

ECOLES

Organisation des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2018 :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les dispositions du décret 2017-1108 du 27 juin 2017 du ministre de l'Education Nationale relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Il précise que ce décret permet au directeur académique des services de l'Education Nationale d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire, ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées, réparties sur quatre jours, sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école.

Le conseil d'école de maternelle a eu lieu le 12 mars 2018. Il a donné un avis favorable au retour à la semaine de 4 jours, ainsi que le conseil de l'école élémentaire, qui s'est tenu le 19 mars 2018.

Les horaires proposés, pour les deux écoles primaire et élémentaire, sont :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8H30 à 11H45 et 13H45 à 16H30.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de l'avis des deux conseils d'école, favorables au retour à la semaine d'école de 4 jours. Il propose de revenir à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours, à compter de la rentrée scolaire 2018 et approuve les jours et horaires tels que présentés ci-dessus. L'assemblée charge Monsieur le Maire d'adresser la demande de dérogation aux rythmes scolaires à Monsieur le Directeur Académique DSDEN de la Haute-Savoie (Direction Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale).

Compte-rendu des conseils d'école :

L'adjointe chargée des relations avec les écoles fait le compte-rendu des deux conseils d'école.

Celui de l'école maternelle s'est déroulé le 12 mars dernier. Parmi les différents points évoqués, que chacun est invité à lire sur le compte-rendu mis à disposition, figure la question relative à la sieste des élèves. La salle actuelle n'est plus suffisamment grande pour accueillir 15 lits. Il est envisagé de transformer cette salle en bureau pour la directrice et d'installer les lits pour la sieste dans la salle de motricité, avant de les ôter à chaque fois pour la libérer pour son usage habituel. La pose d'un bungalow dans la cour de l'école a été abandonnée, par manque de place.

Les parkings à proximité des écoles sont saturés au moment de l'arrivée et du départ des enfants. Quelques parents font preuve d'incivilité.

Au cours de la journée de l'environnement, des mégots remplissant la moitié d'un sac poubelle ont été collectés devant la porte de l'école maternelle.

Le conseil de l'école élémentaire a eu lieu le 19 mars dernier.

Parmi les différents points évoqués, l'adjointe évoque l'organisation d'un cycle de tir à l'arc, qui se déroulera derrière la salle polyvalente.

Le cross, prévu le 30 mars a été annulé, par manque de temps pour l'entraînement des élèves. La mairie n'en a pas été informée. L'association Sport Léman, occupant habituellement le terrain de football et qui avait accepté de le laisser à disposition, n'a pas été avertie non plus de cette annulation.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Sport Léman souhaiterait pouvoir bénéficier de la salle polyvalente pendant une demi-journée, soit le mardi, soit le jeudi, à partir de la rentrée scolaire prochaine, à cause de la fermeture des salles du City Green de Veigy. Il faut au préalable rencontrer le directeur de l'école primaire, car les élèves de l'école élémentaire disposent de la salle tous les jours pour le sport.

CENTRE PERISCOLAIRE

Renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse (convention tripartite Bons-en-Chablais, Douvaine et Ballaison) :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Contrat enfance jeunesse (CEJ) conclu entre la commune et la CAF 74 (Caisse d'Allocations Familiales) est échu depuis le 31 décembre 2017.

Il rappelle que la commune de Ballaison a signé ce contrat en association avec les communes de Douvaine et Bons-en-Chablais, pour répondre aux besoins de la population des jeunes de 8 à 16 ans. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à négocier le renouvellement du Contrat enfance jeunesse (CEJ) avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie, (avec ou sans nouveaux projets) et à signer tous documents s'y rapportant.

Création d'un service communal extrascolaire au centre « Péris'cool » :

Monsieur le Maire propose la création d'un service extra-scolaire à compter de la prochaine rentrée scolaire 2018 (Accueil de Loisirs Sans Hébergement – ALSH), soumis à l'agrément annuel délivré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, avec tout ce que cela entraîne au niveau financier et technique.

L'ALSH pourrait fonctionner pendant les vacances suivantes :

- Toussaint
- Hiver
- Avril
- 3 semaines de juillet, à compter de la date des congés scolaires d'été.

L'ALSH serait fermé durant les vacances de Noël et 5 semaines l'été.

Les jours et horaires d'ouverture seraient les suivants :

- les lundis, mardis, mercredis jeudis et vendredis de 8H00 à 18H00.

Trois possibilités de plages horaires s'offriraient aux enfants :

- « Matin avec repas » de 8h00 à 13h00 : *arrivée de 8h à 9h et départ de 13h à 13h30*
- « Après-midi sans repas » de 13h30 à 18h00 : *arrivée de 13h00 à 13h30 et départ de 17h00 à 18h00*
- « Journée avec repas » de 8h00 à 18h00 : *arrivée de 8h00 à 9h00 et départ de 17h00 à 18h00*

La capacité totale serait de 30 enfants âgés de 3 à 12 ans, l'accueil durant les vacances scolaires serait assuré par l'équipe d'animateurs déjà en place pour l'accueil périscolaire, et dirigé par la responsable des services péri-extrascolaires. Le service de restauration durant les vacances scolaires serait assuré uniquement pour les enfants inscrits à l'ALSH.

Monsieur le Maire précise que le succès de ce nouveau service dépendra de sa fréquentation par les enfants. C'est pourquoi l'année 2018/2019 représentera un test pour sa pérennité future. Des agents seront recrutés dans un premier temps pour accroissement temporaire d'activité. Il sera nécessaire de soumettre la création des postes correspondants lors d'une prochaine séance du conseil municipal. Les premiers enfants inscrits seront prioritaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), à compter de la rentrée scolaire 2018 et approuve son ouverture selon les conditions énumérées ci-dessus.

L'assemblée décide d'élargir l'ouverture du restaurant scolaire aux congés scolaires énumérés ci-dessus, pour les enfants inscrits à l'ALSH uniquement, ainsi que pour les membres du personnel communal. Elle autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces démarches.

Fixation des tarifs périscolaires et extrascolaires + restauration, année scolaire 2018/2019 au centre « Péris'cool » :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération de création d'un service extra-scolaire à compter de la prochaine rentrée scolaire 2018 (Accueil de Loisirs Sans Hébergement – ALSH).

Il propose de fixer les tarifs suivants pour ce nouveau service, ainsi que pour le service périscolaire et le restaurant, à compter de la prochaine rentrée scolaire 2018 :

**TARIFS SERVICES PERISCOLAIRES/EXTRASCOLAIRES ET RESTAURATION
ANNEE 2018/2019**

Tranches QF	Accueil du matin / jour	Restaurant scolaire / repas	Restaurant scolaire / jour PAI	Accueil du soir / heure (goûter compris)	ALSH Matin (repas)	ALSH Journée (repas + goûter)	ALSH Après-midi (goûter)
QF A : -400€	3.60 €	5.10 €	1.50 €	3.60 €	13 €	15 €	8.00 €
QF B : entre 401€ et 900€	3.80 €	5.40 €		3.80 €	15 €	18 €	10.00 €
QF C : entre 901€ et 1151€	4.00 €	5.70 €		4.00 €	18 €	21 €	11.50 €
QF D : +1151€ et communes extérieures	4.20 €	6.00 €		4.20 €	20 €	23 €	13.00 €
Présences majorées	4.70 €	7.00 €	2 €	4.70 €	23.00 €	25.00 €	18.00 €
Sans inscription	9 €	12 €	3 €	9 €			

RAPPELS Tarif 2017-2018 (pour information)

Tranches QF	Accueil du matin / jour	Restaurant scolaire / repas	Restaurant scolaire / jour PAI	Accueil du soir / heure
QF A : -400€	3.70 €	5.10 €	1.50 €	3.70 €
QF B : entre 401€ et 900€	3.80 €	5.30 €		3.80 €
QF C : entre 901€ et 1151€	3.90 €	5.60 €		3.90 €
QF D : +1151€ et communes extérieures	4.00 €	6 €		4.00 €
Présences occasionnelles avant 9h	4.50 €	7.00 €	2 €	4.50 €
Sans inscription	8 €	12 €	3 €	8 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs des services périscolaires, extra-scolaires et de la restauration scolaire figurant sur le tableau ci-dessous, pour l'année scolaire 2018/2019.

L'assemblée propose le vote de la création de la nouvelle régie afférente au service extrascolaire lors d'un prochain conseil municipal.

FETES ET CEREMONIES

11 novembre – commémoration spéciale pour le centenaire :

Le GIHEC (Groupement des Installateurs d'Horlogerie d'Édifices et d'Équipements Campanaires) propose à la commune de faire sonner les cloches à toute volée le 11 novembre 2018, à 11H11, pendant 11 minutes,

pour commémorer le centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918. L'adjoint aux bâtiments a contacté l'entreprise PACCARD, qui assure la maintenance des cloches, afin de savoir si l'installation peut supporter une sonnerie pendant plus de 11 minutes. La maintenance annuelle a été réalisée en janvier. Dans le clocher, se trouvent deux cloches : la plus petite date de 1804 et la plus grosse date de 1864. Un accordage doit être réalisé, ainsi que la programmation de l'horloge. Le conseil municipal exprime un avis favorable à ce projet, mais souhaite connaître auparavant le montant du devis nécessaire pour la programmation et l'accordage du mécanisme de sonnerie.

VOIRIE ET RESEAUX

Travaux sécurisation RD 225 :

- **Information sur les travaux en cours :**

La 1^{ère} tranche se termine, une première couche d'enrobés a été posée. Un mur en pierre, qui avait dû être démolé pour les travaux, à côté de la Cave du Paradis, a été refait à l'identique.

Les travaux de la 2^{ème} tranche ont débuté.

La totalité des travaux devrait être terminée pour le mois de septembre prochain.

- **Projet de convention de financement modifié, pour prise en charge à 100 % par le Conseil Départemental du surcoût lié à la reprise de structure de la voirie :**

RD 225 : Sécurisation et mutualisation des arrêts de bus Chemin de l'Epine et Marcorens route du Crépy – convention de financement avec la Région.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 18 avril 2017, concernant la sécurisation et mutualisation des arrêts de bus Chemin de l'Epine et Marcorens sur la RD 225 (route du Crépy).

Il rappelle également à l'assemblée ses délibérations complémentaires du 28 novembre 2017 et du 20 février 2018, se rapportant à cette opération et à son financement.

La commune a signé avec le Conseil Départemental une convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien (délibération du 18/04/2017 et délibération complémentaire du

28/11/2017). Le plan de financement concernant les arrêts de bus montre que le montant des travaux : 60 904,59 €, est laissé intégralement à la charge de la commune. Pourtant, lors des réunions de concertation avec le conseil départemental au début du projet, le CD précisait qu'il encourageait fortement les communes à assurer la maîtrise d'ouvrage de telles opérations, car il subventionnait à 100 % la mise en sécurité des arrêts de bus. La Région a repris la compétence au 1^{er}/01/2018. C'est pourquoi la commune lui a adressé une demande de participation, à hauteur de 100 % des travaux concernant les arrêts de bus, soit 60 904,59 €.

La répartition financière établie selon des règles de financement édictées par le Conseil Départemental a été approuvée par le conseil municipal, par sa délibération n°8 – 20/02/2018, selon les montants suivants :

- coût prévisionnel de l'opération : 688 650,50 € TTC.
- Montant à la charge du département : 192 867,31 €
- Montant à la charge de la commune : 495 783,19 €.

La Région Rhône-Alpes, sise à LYON, a fait parvenir à la mairie un projet de convention, pour la prise en charge de la somme de 60 904,59 € concernant les arrêts de bus. Monsieur le Maire en fait lecture. Il souligne qu'après cette prise en charge, les montants de l'opération seront les suivants :

- Coût prévisionnel (montant identique) : 688 650,50 € TTC
- Montant à la charge du département (montant identique) : 192 867,31 €
- Montant à la charge de la Région : 60 904,59 €
- Montant à la charge de la commune : 434 878,60 € TTC

Après avoir pris connaissance du projet de convention, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord de principe sur la répartition financière de ladite opération et autorise Monsieur le Maire à signer avec la Région la convention de financement annexée à la présente délibération ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier.

Déneigement des routes secondaires :

Un conseiller municipal fait remarquer que certaines portions de routes secondaires n'ont pas été déneigées assez rapidement. Monsieur le Maire précise que l'agent qui effectue habituellement ce travail est en congé maladie. Le déneigement a été effectué pour la première fois par ses collègues. Il s'est bien déroulé dans l'ensemble, ils vont apprendre à repérer les secteurs à déneiger prioritairement.

Ornière sur la route des Bois :

Une adjointe signale une ornière importante sur la route des Bois. Le service technique sera chargé dès demain d'aller la colmater.

Terrain multisports (Agorespace) :

Un conseiller municipal souligne que les abords du terrain multisports étaient très sales, volontairement souillés, bien qu'aucune manifestation ne s'y soit déroulée dernièrement. Les participants à la journée de l'environnement ont eu beaucoup de travail pour la nettoyer.

LA PAROLE AUX COMMISSIONS

Commission Environnement :

Le responsable de la commission Environnement informe l'assemblée que la journée « Le printemps des jardins à Ballaison » du samedi 28 avril prochain est en cours de préparation. Des conférences-débats, ateliers, et stands tenus par La FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature), Thonon Agglomération, etc sont prévus, ainsi que des animations pour le jeune public dès 6 ans et la vente de produits naturels.

La commission établira le plan d'installation des participants, qui disposeront de chapiteaux implantés aux abords de la salle polyvalente. L'association du Sou des Ecoles prêtera le sien.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ) :

Mme Chrystelle Beurrier, conseillère départementale, invite le CMJ à venir visiter les locaux du Conseil Départemental à Annecy, soit le mercredi après-midi 13 juin, ou le 20 juin. Les animatrices proposent également d'offrir une sortie aux jeunes conseillers un samedi.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)°:

Une brochure est en cours de préparation pour présenter aux habitants le rôle du CCAS. Elle sera notamment distribuée aux nouveaux

arrivants et insérée dans le prochain numéro du bulletin communal. Un questionnaire sera proposé à l'intérieur pour permettre de recueillir les besoins de la population.

INTERCOMMUNALITE

Information sur les renoncements à préempter (DIA) du président de Thonon-Agglomération :

Dépôt le 16/01/2018 : DIA N°74 025 18 B0001 : Maîtres FUMEX-VAILLANT-WEBER, notaires à Evian-les-Bains, lieu-dit : « Crapon Sud », terrain bâti de 389 m². Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 16/03/2018.

Dépôt le 15/02/2018 : DIA N°74 025 18 B0002 : Maître NAZ Dominique, notaire à Douvaine, lieu-dit : « Pré des Lanches », terrain bâti de 1072 m². Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 16/03/2018.

URBANISME

Présentation des dossiers d'urbanisme déposés en mairie pour instruction :

Déclarations préalables :

Dépôt le 03/03/2018 : M. SEILER Simon, lieu-dit : « Crapons Sud », terrain situé en zone Uc : zone urbaine, secteur de confortement de l'habitat et des services de proximité. Pose d'une clôture de panneaux rigides grillagés d'une hauteur de 1,50m et de 1m à d'autres endroits. Non opposition émise, par arrêté du 23/03/2018.

Dépôt le 10/03/2018 : M. NUSSBAUMER Martin, lieu-dit : « Les Chapons », terrain situé en partie en zone Uc: zone urbaine, secteur périphérique à dominante d'habitat pavillonnaire soit 412 m² et en partie en zone agricole soit 525 m². Construction piscine enterrée 5m X 2.50 m.

Dépôt le 22/03/2018 : M. BERCHTOLD Lukas, lieu-dit : « Marcorens », terrain situé en partie en zone Uh: zone urbaine, secteur de structures traditionnelles à préserver, en partie en zone 1AUc: zone à urbaniser, secteur périphérique à dominante d'habitat individuel. Clôture en bois.

Dépôt le 24/03/2018 : Mme COCHARD Patricia, lieu-dit : « Champ de la Croix », terrain situé en zone Ab: zone agricole, secteur agricole bâti (autorisations des bâtiments

existants). Abri de jardin en bois sapin de couleur chêne clair comprenant façade, portes, fenêtre volets, couverture tuiles terre cuite rouge nuancé comme sur maison d'habitation.

Dépôt le 30/03/2018 : Mme MENOUD Rachel, lieu-dit : « Le Veigeret », terrain situé en zone A : agricole. Abri pour chevaux de 3X6 m.

Décisions concernant les dossiers déposés antérieurement :

Permis de construire modificatif:

Dépôt le 09/02/2018 : SCI LE CRÉPY représentant : M. MEUNIER Bertrand, lieu-dit : «Les Dauphins», parcelle située en zone 1AUc: zone à urbaniser, secteur périphérique à dominante d'habitat individuel.

La route d'accès au site a été modifiée, la villa type 2.1 B a été modifiée : 1 garage de stationnement est devenu double-garage et pour cette raison, la répartition des surfaces parcelles a été modifiée : dans la villa 2.1 B = 588m² et la villa 2.1 A = 495m². Non opposition émise par arrêté du 14/03/2018.

Déclarations préalables :

Dépôt le 26/01/2018 : M. ATHERTON Henry, lieu-dit : «Ballaison», zone Ua : zone urbaine, centre village

Pose d'un portail couleur vert, H 1.60m/1.80m, largeur 2.50m, pose de 2 ml de clôture de panneaux rigides, H1.50m, couleur vert. Non opposition émise, par arrêté du 22/02/2018

QUESTIONS DIVERSES

Date de la prochaine séance du conseil municipal :

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mardi 24 avril prochain.

Vente maisonnette à côté de la bibliothèque :

A la demande d'un élu, Monsieur le Maire souligne qu'il n'a pour l'instant reçu aucune déclaration d'intention d'aliéner concernant la maisonnette jouxtant le bâtiment communal de la bibliothèque, dont la vente avait été évoquée lors de la précédente séance du conseil municipal. Le site de vente Internet sur lequel elle a été repérée indique un prix assez élevé, mais la position de ce bâtiment est intéressante pour la commune. Monsieur le Maire précise à cette occasion que la maison située derrière l'école maternelle est à nouveau en vente, la commune devra se positionner prochainement sur son acquisition.

INFORMATIONS DIVERSES

Journée de la Promenade gourmande à travers Ballaison des 5 et 6 mai 2018

L'amicale Promenade Gourmande organise ses journées de Promenade gourmande à travers Ballaison, les 5 et 6 mai prochains. Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée a voté le 20 février dernier une subvention de 500 € à l'association. Le repas du 6 mai, qui avait lieu jusqu'à présent à la ferme Boulens, se tiendra cette année à la salle polyvalente.

Borne de charge pour véhicules électriques :

La borne de charge pour véhicules électriques a été installée sur le parking du Pressoir. Elle sera mise en service prochainement. Une place de stationnement sera réservée prioritairement aux utilisateurs.

Aire de tri sélectif à Marcorens, devant les bâtiments des « Carrés de la Fruitière » :

Un mur qui vient d'être édifié à Marcorens, pour séparer l'aire de tri sélectif de la propriété des « Carrés de la Fruitière », offre une surface suffisamment importante pour tenter les tagueurs. C'est pourquoi l'adjoint à la voirie propose que les enfants de la commune soient invités, sous l'égide de l'école ou du centre périscolaire, à présenter un projet de décoration de ce mur, épaulés par un professionnel, qui assurerait ensuite sa réalisation technique. Les élus donnent leur accord à la recherche de devis et à la sollicitation des enfants de la commune.

Organisation de la commémoration du 8 mai :

La cérémonie du 8 mai aura lieu le mardi 8 mai 2018. La manifestation aura lieu devant le Monument aux Morts à 19H30, en présence des Anciens Combattants, des pompiers, de la Batterie-Fanfare d'Ambilly du conseil municipal et des écoles. Un vin d'honneur sera ensuite servi sur le parvis de la mairie ou à l'intérieur en cas de pluie.

INVITATIONS DIVERSES

Opération : « Les Elus à la Ferme », le 7 avril 2018 à 10H00 : différents ateliers organisés sur l'exploitation de la Framboiseraie à Ballaison :

Le SICA (Société d'Intérêt Collectif Agricole) des Terres du Léman, conjointement avec la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc, invite les élus à participer à l'opération « Les Elus à la Ferme », qui se déroulera sur

l'exploitation de Philippe et Chantal Pouillard, la Framboiseraie, à Ballaison, le samedi 7 avril prochain. Il s'agit d'un rendez-vous annuel d'une matinée avec les agriculteurs, pour découvrir ou redécouvrir le fonctionnement du métier d'agriculteur, à travers une visite thématique de la ferme et des échanges et dégustations. A cette occasion, la commune offrira le vin, provenant des producteurs locaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 23H10.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Christophe SONGEON.